



## Ophtalmologue Médical H/F

### L'établissement :

Ce groupe est détenteur de deux cliniques. Celle qui fut la première Clinique de la Gironde, initiée par des mutualistes, était initialement située sur le site de Gallieni en 1930 avant la création d'un établissement moderne en 1962. Plus récemment, le pavillon de la Mutualité a pris en charge la Clinique du Médoc à Lesparre.

***Clinique Mutualiste de Pessac Arnaud Duben*** : c'est l'œuvre de référence du pavillon de la Mutualité, celle que les fidèles surnomment « la Mut ». Elle propose des services d'urgence, de chirurgie, d'ambulatoire, de réanimation, de médecine, de soins de suite et de réadaptation. Elle possède également un bâtiment consacré aux consultations. Sur le même site, vous trouverez également, un laboratoire, un centre de diagnostic et de radiologie et une maison de retraite.

***Clinique Mutualiste du Médoc*** : seul établissement de courts séjours entre Bordeaux et Le Verdon (Pointe e Grave), la clinique du Médoc est un relais indispensable pour les patients nécessitant une hospitalisation, notamment en cas d'urgence (service d'urgences classé UPATOU doté d'un SMUR). Elle propose également des services de chirurgie, de médecine et une maternité.

### La Clinique :

- Clinique Mutualiste du Médoc 102 lits et places (Maternité, chirurgie viscérale et gynécologique, orthopédique, ophtalmologique, SSR, Médecine, Soins continus).
- Plateau technique (détail : Blocs opératoires, salles d'opération, salles de réveil,...) ?
- Radiologie conventionnelle, et scanner, IRM d'ici la fin de l'année.
- Seul établissement de santé dans le canton, dans un rayon de 50 km sur un bassin de population de 40 000 habitants
- Certification V3

### Activité d'ophtalmologie :

- 520 interventions chirurgicales de la cataracte en 2011. Volume de 6000 consultations.
- Assurer les consultations

### Les conditions de l'Installation :

- Remplacement de poste (déplacement de l'ancien praticien à 40 km)
- A quel montant se chiffre la cession ? 0
- CA envisageable ? 150 K€ à 180 K€ selon activité et secteur 2 plafonné au sein de notre établissement. Si activité salariée : rémunération à l'activité.
- possibilités d'association avec d'autres ophtalmologistes : 1 ophtalmologiste médical et chirurgical présent 2 jours par mois (780 consultations/an). 1 ophtalmologiste chirurgical (520 cataractes) présents sur site.
- Montant de la rétrocession à la clinique : 15 % du montant total des honoraires (consultations), mise à disposition d'un cabinet de consultation équipé avec personnel de secrétariat.

### Les conditions de pratiques :

- Activité sans dépassement d'honoraire : 150 K€ pour les consultations + 30 K€ si dépassement
- Cabinet de consultation au sein de la clinique, pas de loyer
- Le matériel présent est celui d'un cabinet de consultation d'ophtalmologiste. Le matériel appartient à la clinique.

### Le profil :

- Titulaire d'un doctorat de médecine + DES d'ophtalmologie ou diplôme de spécialité équivalent
- Forte motivation et rigueur indispensables
- Statut Libéral ou salarié
- Secteur 2 limité à un reste à charge zéro pour le patient

*Si vous êtes intéressé(e) par ce poste, merci de nous adresser un CV et une lettre de motivation en postulant en ligne. Vous pouvez également nous adresser votre dossier par courrier sous la référence **3729T836**, ANTENOR, 88 TER avenue du Général Leclerc, 92514 Boulogne Billancourt Cedex ou par mail à [dapostolou@antenor.fr](mailto:dapostolou@antenor.fr)*